

La réforme des rythmes scolaires



Sommaire

- ▶ Contexte
- ▶ Notre projet
- ▶ Modalités de mise en œuvre des activités
- ▶ Les ateliers
- ▶ Les intervenants
- ▶ L'organisation
- ▶ Budget estimatif
- ▶ Coûts pour les familles
- ▶ Vos questions



Contexte

► Le constat

- Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : **144 jours contre 187 jours** en moyenne. Leurs journées sont donc plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.



Contexte



► Les ambitions

- La réforme des rythmes scolaires conduira :
 - à mieux répartir les heures de classe sur la semaine
 - à alléger la journée de classe
 - à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande
 - à une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire
 - à permettre l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer la curiosité intellectuelle des élèves et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.



Contexte



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

► Le cadre légal

- Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié le samedi 26 janvier 2013 au Journal Officiel.
- Il prévoit :
 - l'étalement des **24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées**
 - incluant le **mercredi matin**
 - une journée de classe de **5 heures 30** maximum (possibilité d'aller jusqu'à 6h depuis l'annonce des assouplissements autorisés par le nouveau décret n° 2014-457)
 - une demi-journée de **3 heures 30** maximum
 - une pause méridienne de **1 heure 30** au minimum.



Contexte

► Modification des horaires de classe

- Le Conseil Municipal, en accord avec l'équipe enseignante et après validation de l'Inspection Académique, a fixé en 2013 les nouveaux horaires applicables à la rentrée 2014/2015



7h30

9h

12h

13h45

16h

18h30

Lundi

- Garderie
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Accueil périscolaire
- Fin garderie

Mardi

- Garderie
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Accueil périscolaire
- Fin garderie

Mercredi

- Garderie
- Enseignement
- Garderie jusqu'à 12h30*

Jeudi

- Garderie
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Accueil périscolaire
- Fin garderie

Vendredi

- Garderie
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Accueil périscolaire
- Fin garderie



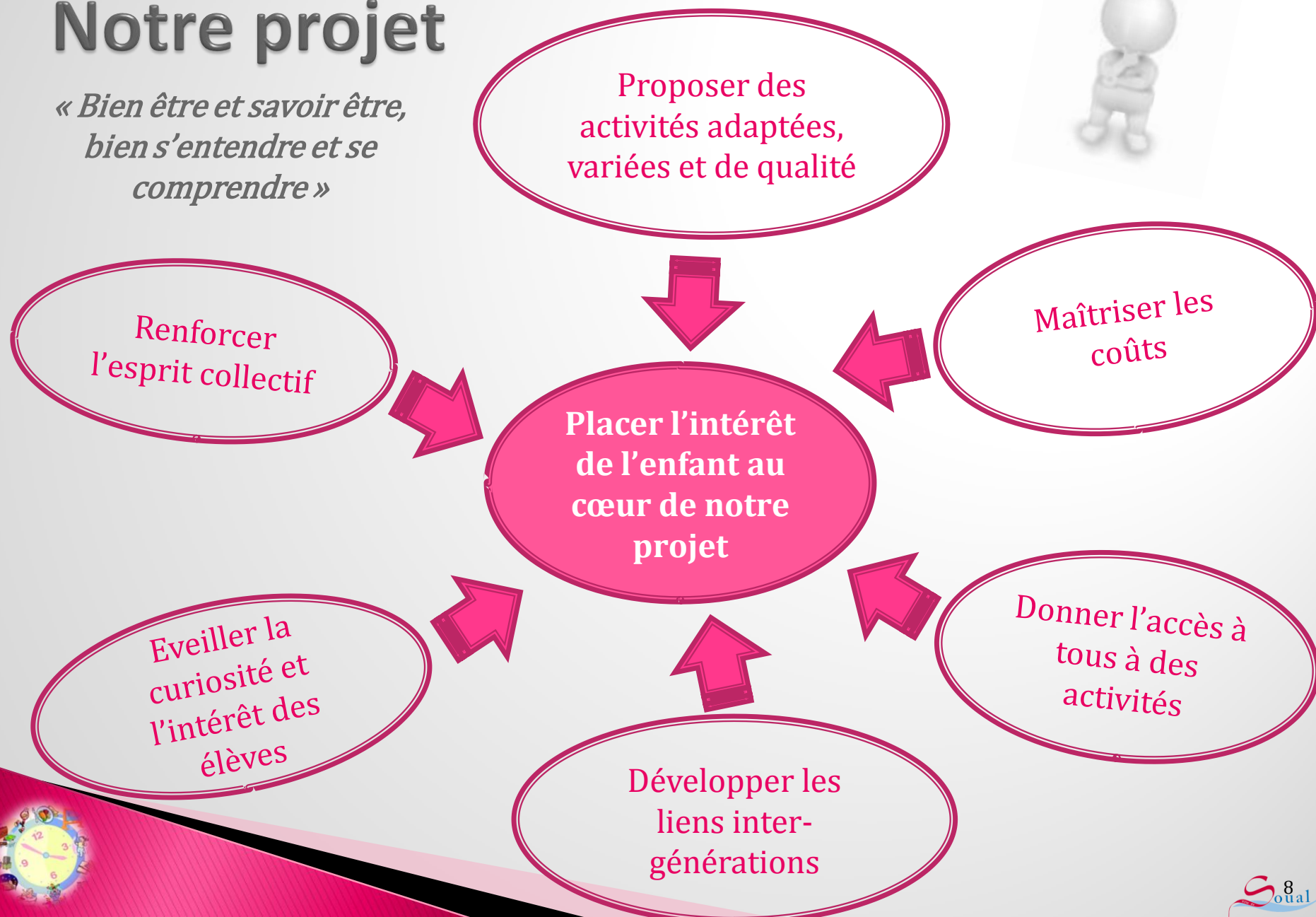
Notre projet

- ▶ **Tenir notre engagement de campagne électorale** en élaborant un projet structuré et en concertation avec les acteurs de la vie de l'école :
 - Lancement d'une enquête auprès des familles pour coller au plus près de leurs besoins et de leurs attentes
 - Contact et informations aux associations directement liées (MJC et Parents d'élèves)
 - Concertation avec l'équipe enseignante et implication du personnel municipal dédié à l'école
 - Point d'avancement de notre projet présenté lors du Conseil d'Ecole du 20/05/14



Notre projet

*« Bien être et savoir être,
bien s'entendre et se
comprendre »*



Modalités de mise en œuvre des activités



- ▶ Les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires proposés par la commune) seront organisés :
 - 2 jours / semaine, les **lundi et jeudi de 16h à 17h30** (soit 1h30 par jour de TAP)
 - Les cycles sont fixés entre chaque période de vacances scolaires, soit une durée de 6 à 7 semaines

Cette organisation est soumise à la validation de Madame la rectrice avant mise en application

- ▶ **Les TAP sont facultatifs et seront soumis à inscription**
- ▶ **Une fois inscrit et afin de maintenir la cohérence du groupe, l'élève devra suivre tout le cycle d'activité.**



Modalités de mise en œuvre des activités

- ▶ Organisation de la semaine :
 - Pour les **TAP** (**lundi et jeudi**), les groupes seront constitués par tranche d'âge par la commission des Affaires Scolaires, en lien avec l'équipe enseignante, au début de chaque période
 - Afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages et garantir un accueil périscolaire de qualité, un service **d'accompagnement aux devoirs** sera mis en place **le mardi**
 - Le **vendredi** est laissé « libre » de toute activité

Rappel : toutes les activités proposées pendant le temps périscolaire, soit **tous les jours après 16h**, sont **FACULTATIVES**



Les ateliers

Ateliers d'éveil et découverte
Protection de l'environnement
Relaxation/sophrologie
Langue (sous réserve)



Activités manuelles et jeux

Scrapbooking
Jeux de société



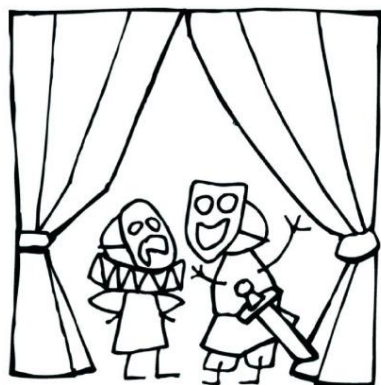
Ateliers éducatifs

Numérique
Laïcité/citoyenneté
Intergénération (sous réserve)



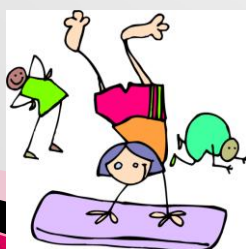
Activités culturelles et artistiques

Animation théâtrale
Chant
Lecture
Création d'histoires/petit théâtre



Activités sportives

Jeux d'opposition
Motricité
Badminton/ping-pong



Les intervenants



Les employées municipales

Nicole Besombes, Nicole Costes, Sylvie Fernandez, Sandra Ibarz,
Christine Richaud, Anne Barreau



Les animateurs

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des pays Tarnais
(éducateur environnement diplômé)



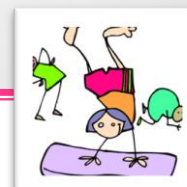
Ghislaine Cabrol, diplômée en psychologie, sophrologie et relaxation
Philippe Ghrénassia, responsable et animateur informatique dans un centre de
formation

Virginie Lhermitte, diplômée en judo/jujitsu
Stéphane Laheurte, animateur diplômé d'état
Romain Commune, animateur diplômé d'état



Les bénévoles

Yves Manas, DDEN, ancien professeur d'histoire/géographie en collège
Marie-Cécile Maurel, Anne-Marie Baïssade, Gisèle Gaulet, membres actives
d'associations soualaises depuis de nombreuses années



L'organisation



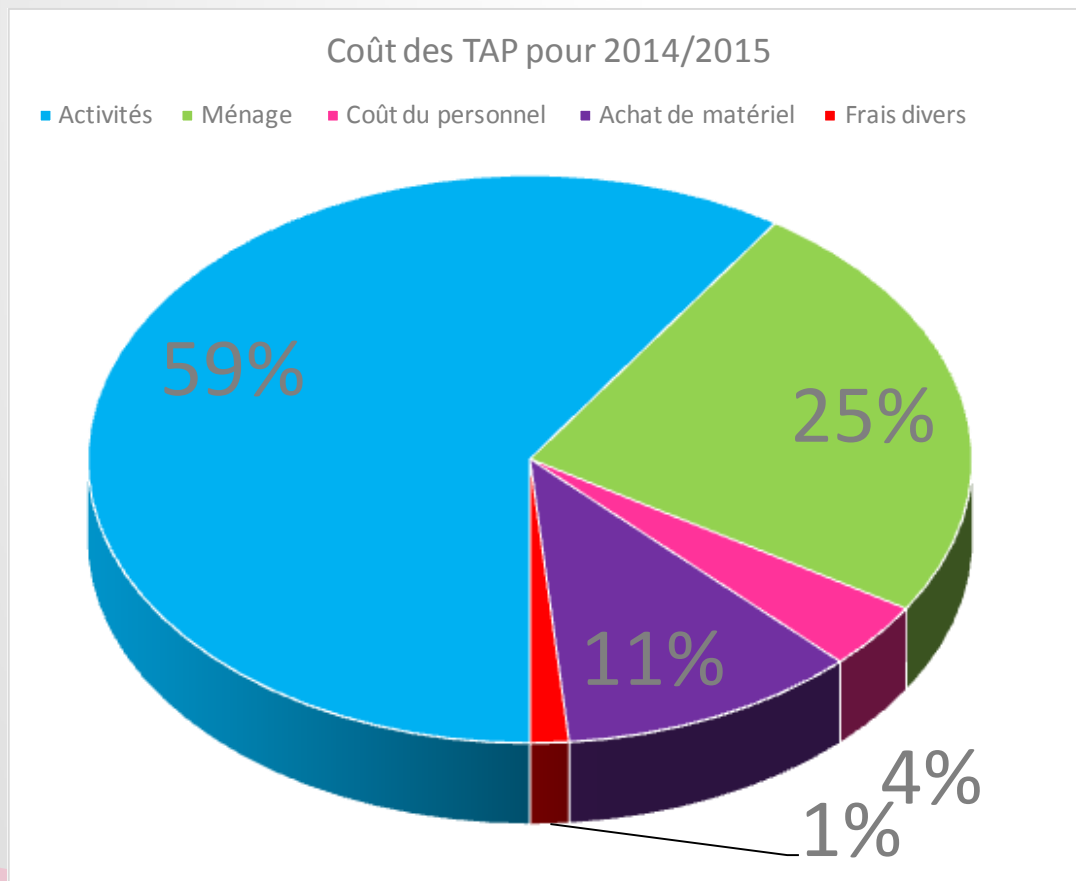
- ▶ La responsabilité de l'organisation et de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires a été confiée aux communes par le Gouvernement
- ▶ A Soual, ce projet est porté par la Commission des Affaires Scolaires, en concertation avec l'équipe enseignante, le Conseil d'école et les associations les plus proches de l'école (parents d'élèves et MJC)
- ▶ Nomination d'une « **coordinatrice relations école** » parmi le personnel : Stéphanie Fernandez
- ▶ Présence attentive et soutenue durant les premiers jours de la rentrée scolaire 2014/2015
- ▶ **Compte tenu de la nouveauté de ce dispositif et des contours « fluctuants » qui l'ont accompagné depuis son annonce, la commission des Affaires Scolaires rappelle que l'organisation présentée est proposée à titre expérimental. Elle est susceptible d'apporter tout aménagement qu'elle jugerait nécessaire au bon fonctionnement des activités et à la sécurité des enfants.**

Un guide pratique « TAP ou pas TAP? » sera disponible en mairie fin août



Budget estimatif

- Le budget total pour l'année scolaire 2014/2015 est estimé à **42504€**



Coûts pour les familles

- ▶ Forfait trimestriel matin : 36€
- ▶ Forfait trimestriel soir : 36€
- ▶ Forfait trimestriel journée : 58€

